

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 02 Economie			
Code	SOAS1B02AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be) HELHa Campus Montignies Anne CHARUE (anne.charue@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Anne CHARUE (anne.charue@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Anne CHARUE (anne.charue@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à établir un lien entre les paramètres économiques et les choix de société et leur montrer que l'Economique et le Social sont indissociables.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution

4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs

4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension

- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier les acteurs clés pesant sur les décisions économiques contemporaines.
- II. Comprendre le modèle économique dominant.
- III. Décoder son impact sur les situations sociales.
- IV. Etablir des liens avec l'actualité socio-économique et politique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B02ASA	Economie	48 h / 4 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B02ASJA	Economie	48 h / 4 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B02ASDA	Economie	48 h / 4 C
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS1B02ASA	Economie	48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B02ASA	Economie	40
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B02ASJA	Economie	40
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B02ASDA	Economie	40
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS1B02ASA	Economie	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer

la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie			
Code	18_SOAS1B02ASJA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne CHARUE (anne.charue@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage doit permettre aux étudiants :

- d'acquérir une connaissance de base des mécanismes économiques fondamentaux ;
- d'identifier les acteurs clés pesant sur les décisions économiques et sociales contemporaines ;
- d'établir des liens entre les paramètres économiques et les choix de société.

Les objectifs visés par l'activité d'apprentissage sont :

- sensibiliser l'étudiant à l'existence des mécanismes économiques de base ;
- situer l'économie dans les sciences sociales et en saisir l'intérêt pour le travail social ;
- savoir analyser les fondements des modèles économiques de base ;
- savoir situer les acteurs prédominants et les mécanismes économiques sous-jacents dans les choix sociétaux posés
- acquérir un regard critique de l'actualité socio-économique et pouvoir en saisir les mécanismes sous-jacents.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- définir, décrire et situer les acteurs clés et les mécanismes économiques de base au sein de la société ;
- maîtriser les notions de base et les outils propres à comprendre le raisonnement économique ;
- en avoir saisi les liens et les articuler avec l'actualité socio-économique ;
- résoudre des problèmes simples d'analyse de marché et d'équilibre économique pour les différents agents ;
- exprimer une vision critique des différentes théories économiques vues pendant le cours ;
- mettre ces thèses en perspective avec le travail social et les choix sociétaux contemporains.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours s'articule en deux parties :

- partie microéconomique : identification et analyse des acteurs clés et des mécanismes économiques de base ;
- partie macroéconomique : liens entre les agrégats économiques (monnaie, croissance...), le rôle de l'Etat et les choix sociétaux contemporains dans une perspective européenne.

Démarches d'apprentissage

L'apprentissage s'effectue, pour la majeure partie, sous forme de cours magistral. Les exposés sont mis en perspective avec la réalité socio-économique ou illustrés par des exemples, des vidéos et/ou des exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

- exposés illustrés par des exemples tirés de l'actualité ou des grands événements historiques ;
- exercices réalisés pendant les séances sur la 1ère partie du cours (sauf le dernier chapitre)
- simulations d'examens (corrigés pendant les cours) mis sur la plateforme Claroline
- Fichiers de présentation Power Point mis sur la plateforme Claroline
- révision générale de la matière lors d'une des dernières séances de cours

Ouvrages de référence

Pas d'ouvrages de référence au niveau économique. L'étudiant pourra se référer, pour les commentaires sur l'actualité socio-économique, aux journaux et périodiques de type généraliste.

Supports

- syllabus
- présentations Power Point
- selon l'actualité : présentation d'un problème via un DVD ou un reportage ou article de magazine ou de journal

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur l'ensemble de la matière vue au cours y compris celle portant sur les illustrations présentées sous différents supports (hors syllabus).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Aucune dispense ne sera accordée sur la réussite d'une partie du cours.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).